

Envoyé en préfecture le 21/04/2022 Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID: 079-200041317-20220411-C__41_04_2022-DE

Votants: 77

Convocation du Conseil d'Agglomération : le 04 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 avril 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CENTRE DE RESSOURCES EN CYBER NORD NOUVELLE-AQUITAINE (CRC NNA) - VALIDATION DES STATUTS - CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES.

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir</u>:

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Valérie BELY-VOLLAND à Bastien MARCHIVE, Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Anne-Sophie GUICHET à Nadia JAUZELON, Florent JARRIAULT à Alain CANTEAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Marcel MOINARD à Jérôme BALOGE, Corinne RIVET BONNEAU à Sophie BROSSARD, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaires absents:

Christelle CHASSAGNE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Lucy MOREAU, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID: 079-200041317-20220411-C__41_04_2022-DE

C-41-04-2022

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 11 AVRIL 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CENTRE DE RESSOURCES EN CYBER NORD NOUVELLE-AQUITAINE (CRC NNA) - VALIDATION DES STATUTS - CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION

Monsieur François GUYON, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1511-2 et suivants,

Vu l'instruction NOR INTB15311125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation),

Le Centre de Ressources Cyber Nord Nouvelle-Aquitaine (CRC NNA) est le fruit d'une collaboration locale entre les acteurs de la recherche et de l'enseignement, de l'administration, des collectivités, de syndicats, fédérations et associations professionnelles et d'entités privées.

Son objectif est d'augmenter la résilience des acteurs socio-économiques sur le Nord de la Nouvelle Aquitaine (périmètre ex Poitou-Charentes) par une offre de services en cyber sécurité.

Dans la Revue stratégique de cyber défense de février 2018, l'Etat recommande officiellement aux Régions de « soutenir la création par les collectivités territoriales elles-mêmes, d'une coordination des ressources en cyber sécurité ».

La feuille de route de la Région Nouvelle-Aquitaine en cyber sécurité, a été pensée en ce sens, dès ses prémices en 2017, et adoptée en juillet 2020.

Le CRC NNA est l'illustration de cette stratégie nationale et régionale. Il s'appuie sur un besoin pragmatique de renforcer la sécurité numérique de l'écosystème Nord de la Nouvelle-Aquitaine par une coopération des organismes de formation-recherche, des collectivités, des administrations et des entreprises petites ou grandes autour d'une plateforme de formation-recherche, de sensibilisation, d'innovation, pour la prévention et la gestion des crises d'origine numérique.

Au regard de sa feuille de route, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est appuyée sur cette dynamique pour soutenir le projet et encourager la création d'un Centre de Ressources Cyber NNA.

Ainsi, dans le cadre de la stratégie régionale en cyber sécurité, en lien avec le CSIRT (Computer Security Incident Response Team) et le réseau régional des Centre de Ressources Territoriaux, le CRC NNA vise notamment à remplir 5 objectifs principaux :

- Développement de la cyber sécurité,
- Autonomie en termes de résilience,
- Un rassemblement de professionnels du numérique,
- Un espace de recherche et d'innovation,
- Un pôle de formation et sensibilisation.

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le



ID: 079-200041317-20220411-C__41_04_2022-DE

Si ce Centre de Ressources à tout son sens à Niort, c'est qu'il bénéficie d'un outil de modélisation et de simulation (le « cyber-range » situé dans les locaux de l'IRIAF — Institut des Risques Industriels, Assurantiels et Financiers) pour tester grandeur nature des scenarii d'attaques et donc des modèles de défenses et d'anticipation. Cet environnement technique agile est exceptionnel car rare sur les territoires. Il est le plus souvent la propriété de grands groupes industriels avec un usage privé. La vocation du « cyber-range » niortais est d'être mis au service des collectivités, des entreprises, des prestataires de solutions de protection. Enfin, il permet la formation des futurs experts cyber tellement recherchés et qui ne manqueront pas de venir se former à Niort.

Afin de formaliser la structuration de ce nouvel outil de développement économique pour notre territoire et nos entreprises, afin d'engager une dynamique fédératrice, le format juridique de l'association a été estimé comme le plus pertinent pour le Centre de Ressources Cyber.

Il est ainsi proposé de constituer cette association aux côtés des autres membres fondateurs : le SPN (Réseau des Professionnels du Numérique), le Clusir Nouvelle-Aquitaine Ouest, Soluris, l'IRIAF, et le club des RSSI des entreprises de l'écosystème assurantiel Niortais : MAIF, IMA, SMACL, DARVA, SOCRAM, MAAF/COVEA, MACIF/AEMA.

Sont également associés en tant que membres de droits : la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale, l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes D'information), la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADI Nouvelle-Aquitaine.

Chaque membre fondateur dispose d'un siège au Conseil d'Administration : soit 6 sièges sur les 17 au total. Un siège sera attribué à chaque de membre de droit (5 sièges). Afin d'accentuer cette dynamique fédératrice, six autres sièges du Conseil d'Administration seront attribués aux membres adhérents élus en Assemblée Générale et répartis dans quatre collèges : « Intercommunalité et autres collectivités territoriales », « formation supérieure et recherche », « réseaux et partenaires sociaux économiques » et « contributeurs privés ». Le collège des contributeurs privés sera invité dans les instances mais ne disposera d'aucun siège ni droit de vote.

A la suite de ce Conseil d'Agglomération, une Assemblée Générale constitutive, réunissant les membres fondateurs, entérinera les statuts en annexe afin de créer l'association.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la démarche de création du Centre de Ressources Cyber en adoptant les statuts de l'association présents en annexe,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à mettre en œuvre toute démarche pour constituer Le Centre de Ressources Cyber aux côtés des membres fondateurs,
- Autorise le Président ou le Délégué du Président à signer les documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 77 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

François GUYON

Délégué du Président